



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Céline RABUT
Madame Christine MARTIN	Monsieur David HAEGY	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Renouvellement du contrat de partenariat entre Dijon métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2022 - 2024**

La préservation et la gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques constituent un enjeu majeur pour le territoire dijonnais, localisé sur trois bassins versants différents, ceux de l'Ouche, de la Vouge et de la Tille.

Exerçant dans le domaine du cycle de l'eau les compétences eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, conformément à ses statuts, Dijon métropole déploie depuis de nombreuses années une politique de l'eau globale et volontariste.

Cette ambition s'est notamment traduite par le développement d'un partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à travers la formalisation d'un premier contrat de travaux 2017-2018, puis d'un nouveau contrat pour la période 2019-2021.

Compte tenu de l'intérêt partagé de disposer d'une lisibilité tant technique que financière des actions programmées sur le territoire, Dijon métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souhaitent réaffirmer leur partenariat par le biais d'un nouveau contrat pour la période 2022-2024, qui coïncidera avec la fin du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau « Sauvons l'eau ».

S'inscrivant pleinement dans les objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, ce nouveau contrat traduit par ailleurs l'engagement commun de Dijon métropole et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en faveur de l'adaptation du territoire au changement climatique de façon opérationnelle.

Ainsi, les objectifs poursuivis par ce contrat sont :

- Contribuer à la résorption du déséquilibre quantitatif de la ressource en eau, en limitant les fuites sur les réseaux d'eau potable par la réalisation de travaux ciblés de renouvellement de canalisations d'adduction et de distribution d'eau, ainsi que le déploiement d'une sectorisation virtuelle du réseau sur un secteur exploité par Odivea.
Dijon métropole prévoit également la régénération/réhabilitation de puits sur le champs captant de Poncey-les-Athée/Flammerans, afin de maintenir et sécuriser la capacité de production du site.
- Poursuivre la démarche engagée en vue de la restauration de la qualité des eaux brutes du captage prioritaire d'eau potable de Couternon (problématique nitrates).
Dijon métropole a également engagé de manière volontaire la réalisation de démarches identiques à celles réservées aux « captages prioritaires » sur ses autres ressources en eau en vue de les préserver. La réalisation d'un diagnostic des pressions et d'une priorisation des interventions va ainsi être menée sur l'aire d'alimentation du captage des Gorgets.
- Optimiser la collecte des eaux usées et limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie, par la réalisation de travaux de réhabilitation/renouvellement de réseaux d'assainissement ou encore la création ou la refonte de bassins d'orage.
Dijon métropole prévoit également de mettre à jour son Schéma directeur assainissement.
- Réduire les pollutions par des rejets toxiques dispersés, en poursuivant l'opération PROTECT'EAU initiée en 2021 sur le territoire de Dijon métropole en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne.
Cette démarche permet aux entreprises et collectivités du territoire de bénéficier de subventions de 40 % à 70%, pour tous projets (études, travaux) participant à la réduction des pollutions toxiques.
- Gérer durablement les eaux pluviales : Désimperméabilisation de zones urbanisées, déconnexion des eaux pluviales des réseaux pour leur infiltration, poursuite du plan de

réduction des macro-déchets qui rejoignent les cours d'eau en sensibilisant le grand public par l'équipement de grilles et avaloirs d'eaux pluviales de nudges "Ici commence la mer", et par l'installation de filets de protection au niveau d'exutoires principaux.

Dijon métropole prévoit ainsi d'investir un peu plus de 16,1 millions d'euros sur la période 2022-2024 dans le cadre du contrat, avec un engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à participer au financement des actions à hauteur de 7,4 millions d'euros. A ce montant s'ajoute 12,3 millions d'euros d'investissements, prévus par Dijon métropole, mentionnés dans le contrat, sans engagement financier de la part de l'Agence de l'eau.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de contrat de partenariat entre Dijon métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2022 - 2024 ;
- **d'autoriser** le Président à y apporter des économies de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat définitif ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier ;
- **d'autoriser** les délégataires des services de l'eau et de l'assainissement de Dijon métropole, ainsi que la SEMOP Odivea, au titre de leurs prérogatives contractuelles, à solliciter les aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les actions les intéressant au titre du contrat.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN